



Commune de
St-Sulpice

CONSEIL COMMUNAL

Extrait du procès-verbal

Séance du 11 décembre 2024

Présidence : Monsieur Nicolas Guillot

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- vu le préavis municipal n°16/2024 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 15 « Terrains de foot/Praz Véguey ».
- d'allouer à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 525'000.- TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 5 ci-dessus.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024.

Pour extrait conforme, l'attestent :
AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL

Le Président :

N. Guillot

N. Guillot

La Secrétaire :

A. Kaufmann

A. Kaufmann

